

Date de convocation : 16 février 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT, Frédéric TRON et Arnaud VANNIER (jusqu'à 15h35).

Pouvoirs : Audrey CORNEILLE à Caryl FRAUD ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Agnès FOUILLEUX à Denis BENOIT ; Stéphanie KARCHER à Christophe LEMERCIER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Morgane PEYRACHE à Ruth AZAÏS ; Jean Philippe ROCHE à Frédéric TRON et Arnaud VANNIER à Frédéric TEYSSOT (à partir de 15h35).

Absents : Jean Christophe AUBERT ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Thierry GUILLOUD ; Jean-Marc MATTRAS ; Franck MONGE et Boris TRANSINNE.

Election du secrétaire de séance : Patricia PUC.

Le Président ouvre la séance à 14h05, il précise que ce Conseil est dans la continuité de celui du 15 février 2024, car la séance avait été suspendu, en cours, par manque de quorum. De plus, comme lors du Conseil du 15 février 2024 aucunes questions diverses n'avaient été évoquées, il n'y aura donc pas de questions diverses.

Le Président procède à l'appel des membres présents et donne lecture des procurations reçues.

A. Délibérations

Thématique administration générale

I. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune adhérente de 3 500 habitants et plus ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe.

Pour les collectivités ayant opté pour le référentiel M57, l'article L5217-10-4 du CGCT modifie le délai dans lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Ainsi, 10 semaines avant le vote du budget, la 3CPS doit tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), sans caractère décisionnel.

Le Président de l'EPCI doit présenter au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le contenu du rapport, ainsi, que les modalités de sa transmission et de sa publication, sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes-membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes-membres de l'EPCI.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÈGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

Le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire a été débattu en commission finances élargie au Bureau le 30 janvier 2024.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de débattre et de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2024.

III. Visas

VU l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU les articles L5211-36, D5211-18-1 et L5217-10-4 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission finances et prospectives élargie au Bureau en date du 30 janvier 2024 ;

IV. Délibéré

Economie circulaire

Philippe HUYGHE expose les actions. C'est un changement de paradigme sur la consommation sur lequel il faut communiquer.

Dominique MARCON s'interroge sur la subvention à l'Or des Bennes, Le Président a dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation des subventions sur le budget. Ce sujet a déjà été longuement discuté au budget 2023. Est-ce que ce point a été soulevé ? Il lui semble que c'est un acteur qu'il faut aider.

Philippe HUYGHE indique que ce qui est convenu c'est de signer des contrats d'objectifs avec des appels à projet. Les acteurs sont d'accords, le problème avec l'Or des Bennes c'est que nous n'avons pas de contact avec eux. Il y a une grosse frustration contenu d'un certain passé avec la CCCPS, mais on a engagé des démarches envers eux, mais c'est à sens unique

Dominique MARCON demande ce qui est fait concrètement ?

Philippe HUYGHE répond que la ligne ne bougera pas dans le budget, et il y aura des contrats d'objectifs où des lignes sont inscrites.

Patricia PUC se demande pourquoi on ne parle que de l'Or des Bennes ? Il y a d'autres acteurs sur le territoire ?

Gilles MAGNON répond qu'il entend les arguments, mais il est plus simple qu'il y ait un vrai service rendu et que des objectifs soient fixés par la CCCPS.

Le Président indique que le dialogue est indispensable et que c'est dans le cadre d'appel à projet qu'on fixera les objectifs.

René Pierre HALTER indique que c'est la même relation avec Dromolib, c'est pourquoi on souhaite fixer des objectifs et passer par une prestation de service.

Philippe HUYGHE indique que lorsqu'on était en plein débat avec eux, ils ont supprimé un poste.

Le Président indique que notre subvention était versée dans le cadre du LEADER et elle n'est donc plus d'actualité car LEADER est terminée et nous n'avons pas reçu de demande supplémentaire. Pour discuter il faut être 2.

Environnement/déchets

Jean louis BAUDOIN expose les actions.

Christophe LEMERCIER dit qu'il va répéter ce qu'il a déjà dit. L'expérimentation proposée en 2024 ne sera pas efficace. C'est un choix fait par la CCCPS. On propose qu'en parallèle on utilise les acteurs du territoire, avec Collembole qui pourra assurer une collecte avec des mobilités douces. Ce sera plus efficace. Et faut donc faire une autre expérimentation sur un quartier de Crest.

Jean louis BAUDOIN indique que c'est la commission déchets qui a décidé de cette expérimentation suite à un débat et que cette expérimentation a été proposée à Crest qui l'a accepté en définissant des points de collecte ; Suite à l'expérimentation, on pourra s'adapter si cela ne fonctionne pas. Il rajoute que les collectivités du SYTRAD ne sont pas plus avancées que nous. Il y a d'autres territoires qui sont plus avancés mais pas sur le SYTRAD. Il est prêt à la discussion mais ne s'engage pas aujourd'hui sur une nouvelle expérimentation.

Dominique MARCON indique que la durée de l'expérimentation est de 6 mois et qu'on mesura les effets à ce moment-là. Le fait de rajouter une autre expérimentation va fausser les résultats. Pour elle, il faut donc attendre.

Jean Pierre POINT indique que les points seront au Grand Valla et les Moulins s'il y a la possibilité sinon sur la station UNI. Donc une dans un quartier avec de l'habitat social et un vers le centre ancien.

Philippe HUYGHE remercie Christophe LEMERCIER sur la concision de son intervention et le remercie aussi d'apporter pour une fois des solutions.

Jean Louis BAUDOIN souhaite répondre à Jean Pierre POINT et confirme qu'on peut mettre une colonne aux Moulins.

Le Président indique que l'expérimentation est là pour voir si cela fonctionne. On va voir au bout de quelques mois si cette collecte fonctionne en termes de tonnage mais aussi de qualité.

Nicolas SIZARET dit que si on est en avance sur ce thème, on pourrait expérimenter et être pilote.

Environnement/assainissement

Gilles MAGNON explique les actions.

Christophe LEMERCIER explique que le projet REUT est un projet important au vu de la raréfaction de l'eau. Est-ce qu'on peut avoir un point d'étape de cette étude ?

Il expose d'autres points, ce sont des rajouts :

- l'étude du KARST de la Gervanne est un point important,
- le SAGE c'est un objectif important et il faut l'inscrire car on va y participer, et c'est une ambition,
- une expérimentation d'hydrologie régénérative, on a des acteurs sur le territoire, pourquoi ne pas faire des expérimentations ou une étude.

Gilles MAGNON, explique qu'il y a des réunions en cours et on va questionner pour la présenter en commission.

Christophe LEMERCIER explique qu'il faut que ce sujet de l'eau soit au cœur de nos débats et il souhaite qu'on rajoute le PTGE.

Frédéric TRON indique que le PTGE va être lancé très prochainement avec tous les acteurs, le Préfet et les 3 présidents des intercos.

Le Président indique que le sujet de l'hydrologie régénérative est important mais sommes-nous compétents ?

Rodène BODIN CASALIS dit qu'il y a des interventions dans d'autres intercommunalités donc on peut demander aux Alvéoles d'intervenir dans une conférence des conseillers communautaires.

Frédéric TRON entend que le travail va commencer sur la compétence eau et assainissement. Il réitère de pouvoir faire intervenir d'autres élus d'autres territoires.

Tourisme

François BROCARD expose les actions.

Aucune question.

Habitat

Le Président explique les actions.

Nicolas SIZARET dit qu'il y a des projets structurants à intégrer au ROB : faire apparaître le SCoT.

Le Président répond que ce n'est pas une action nouvelle, cela a commencé en 2017.

Frédéric TRON dit ce n'est pas une action nouvelle comme le PTGE. 2024 est une année d'instruction, d'autres actions seront à venir mais en 2025.

Rodène BODIN CASALIS dit qu'il faut ajouter en projet la non artificialisation des sols.

Frédéric TRON répond que ce n'est pas une action mais le respect des règles.

Jean Pierre POINT explique que le SCoT émane des intercos, toutes les intercos vont devoir être en lien avec le SCoT.

Christophe LEMERCIER dit qu'en décembre 2023 a été signé l'ORT sur Crest, qui comprend un programme d'amélioration de l'habitat. Il demande l'inscription de l'OPAH de Crest dans le projet de territoire.

Le Président répond c'est une opération de la commune de Crest. La CCCPS devait être signataire de l'ORT et l'intercommunalité a joué le jeu. Mais de là à dire que c'est une ORT de l'intercommunalité, non, c'est une ORT construite par la ville et pour la ville. Cela n'a pas été construit par la CCCPS. Les fiches actions présentées par la ville de Crest ne concernaient que la commune.

Christophe LEMERCIER dit que c'est un dossier important pour Crest et redemande son inscription dans le projet de territoire de la CCCPS, c'est une revalorisation du territoire.

Frédéric TRON répond qu'on n'a pas travaillé ensemble sur l'ORT, comme cela a été dit au conseil communautaire de décembre. Crest a fait une action solitaire et demande maintenant une action solidaire. Le territoire ne s'arrête pas à Crest.

Christophe LEMERCIER explique que par exemple pour les STEP des petites communes, on inscrit ce dossier dans le ROB. On peut aussi inscrire l'OPAH de la ville de Crest dans cette même logique.

Le Président souligne que les STEP font partie des compétences de la CCCPS. La ville a travaillé en solitaire sur l'ORT. Et elle a émis un avis défavorable sur le PLH.

Christophe LEMERCIER répond que le refus de Crest sur le PLH porte sur les moyens, il faut de l'argent. Une OPAH coûte beaucoup d'argent également.

Le Président dit que cela sera discuté en commission aménagement.

Mobilité

René Pierre HALTER expose les actions.

Jean Pierre POINT dit qu'on assiste à une multiplication des commerces de vélos sur le territoire, certains avec une économie fragile. S'oppose à la location longue durée de VAE par l'intercommunalité qui fragilise le tissu local.

René Pierre HALTER répond que le conseil s'est prononcé sur la poursuite de ce dispositif en tout cas. C'est au contraire un signe positif l'implantation de commerces de vélos. Si une concurrence déloyale devait voir le jour, la question de location des VAE se reposera.

Christophe LEMERCIER demande la participation de l'intercommunalité aux pistes cyclables : Crest/Aouste ou Crest/Divajeu par exemple. La CCCPS peut intervenir dans le cadre du schéma directeur cyclable. Les aménagements du territoire doivent être en conformité avec le schéma directeur.

Le Président répond que pour la voie verte sur le RD93, la CCCPS a été interpellée par le département. La CCCPS a la compétence vélodrome mais n'a pas d'autres compétences en la matière, et qu'il rappelle que la prise de compétence mobilité a été examinée en conseil et qu'un résultat négatif est ressorti des votes, et que la ville ne souhaitait pas que l'intercommunalité prenne cette compétence. Le schéma directeur a été établi pour mettre en relation les communes et avoir des liens avec les projets du Département.

15h35 : départ de M. Arnaud Vannier.

Forêt-bois-agriculture-alimentation

Le Président explique les actions

Christophe LEMERCIER explique que nous avons un poste mutualisé et qu'il a été dit au comité de pilotage que la collaboration avec la CCVD sur cette thématique s'arrêterait. Il y aurait dû avoir un vrai débat sur la fin d'une mutualisation car cette thématique est importante pour le territoire

René Pierre HALTER dit d'une part qu'il y a eu un débat en Exécutif, et que le seul changement c'est qu'il y a une internalisation du poste et non pas du tout un abandon de la collaboration avec la CCVD.

Sandrine ECHAUBARD indique que le poste mutualisé n'était plus financé à partir de février, et qu'un courrier datant de l'année dernière avait été envoyé à la CCVD pour indiquer que la CCCPS ne mutualiserait plus ce poste au vu de la fin des

Gilles MAGNON explique qu'il y a qu'une seule colonne carton à Piégros qui déborde, et beaucoup de cartons au sol. Il demande si des colonnes en plus et si c'est-ce prévu au PPI ?

Jean Louis BAUDOIN répond qu'augmenter les rotations de camions semble très difficile, il faudrait plutôt s'orienter vers un doublement de colonne par endroit.

Sandrine ECHAUBARD explique que les colonnes carton étaient une expérimentation, mais on constate aujourd'hui qu'on ne collecte pas plus de cartons qu'avant. De plus, certains PAV sont complets et on ne peut ajouter des colonnes. Et augmenter les tournées signifie avoir un chauffeur supplémentaire.

Sandrine ECHAUBARD rajoute que les financeurs ont de moins en moins de ressources. Il a été décidé de ne plus commencer d'opération sans avoir les accords formels de subventions. Certains projets prendront nécessairement du retard. De plus il y a une baisse significative des recettes liées à la vente des matériaux de tri, de la part des éco-organismes (baisse de rachat de 50 %).

Frédéric TRON : remercie pour la qualité du ROB. Le Président propose de ne pas augmenter les impôts, un choix sera à faire au vu du futur budget.

Frédéric Tron fait un point des hausses de charges identifiées, sur lesquelles il n'y a pas de prise : hausse de l'énergie (point d'indice etc.), il demande qu'en sera-t-il de la CVAE si elle n'est pas compensée par l'Etat ?

Il demande des séminaires/réunions de travail pour discuter des orientations financières à venir. Notamment des frais fixes (augmentation du point d'indice, coûts liés à l'énergie ...)

Frédéric TEYSSOT propose de revoir la CLECT. Il y a des millions qui partent à Crest, notamment pour les équipements sportifs.

L'ordre du jour est épuisé.

Fin de la séance à 16h43.

Patricia PUC
Secrétaire de séance



Aouste sur Sye, le 12/03/2024
Denis BENOIT
Président



financements. De plus, ce poste est couplé avec la mission du Fonds chaleur et que celle-ci se termine dans un an car reprise par le CD26. Il y avait aussi le souhait de se réapproprié cette thématique dont les enjeux sont importants pour la CCCPS, enjeux qui avaient été actés au ROB de l'année dernière. De l'ensemble de ces éléments et des tensions budgétaires, le Président et le Vice-président ont rencontré le Président et le Vice-président de la CCVD qui ont compris le positionnement de la CCCPS. Et ensemble, ils ont confirmé la continuité de notre collaboration sur ce nouveau modèle et notamment sur le sujet du plan d'approvisionnement, tout en gardant le comité technique.

Energie

René Pierre HALTER expose les actions.

Christophe LEMERCIER explique que le schéma a été acté et qu'il faut augmenter la production des ENR. 39% est basé sur le site de Véronne et que c'était dangereux d'avoir un seul site, car beaucoup d'aléa et donc d'avoir un plan B.

Il a appris que la commune de Véronne a délibéré contre l'étude de ce projet.

Il souhaite revenir sur la conception d'avoir un seul site, et que cette stratégie n'est pas bonne, et qu'il faut donc reprendre la stratégie et de voir si on peut rapprocher la production du consommateur. Et donc de reprendre les études, en avançant avec les acteurs locaux. Peut-on inscrire un complément d'étude en interne ou en externe ?

René Pierre HALTER indique qu'il n'y a pas plusieurs sites de grands éoliens, il y en avait qu'un.

La commune a refusé l'étude préalable, donc on fait avec, car on ne veut pas aller contre la commune.

Le schéma n'est pas inscrit dans le marbre et dans sa mise en œuvre il va falloir qu'on s'adapte. Le petit et le grand éolien sont apparus après, et le fait de rapprocher la production du consommateur est en effet une nouvelle piste à étudier.

Ces études seront faites en interne, car nos techniciens sont performants et connaissent le territoire. Ainsi en discutant avec certains villages, on va pouvoir adapter l'offre de production au consommateur local, aux habitants du village. Il faut avancer et adapter nos moyens pour atteindre les objectifs.

Christophe LEMERCIER pense qu'on s'est laissé porter par le Bureau d'étude et qu'on peut avoir des projets plus petits et plus locaux. Il est ravi et il est d'accord sur ces nouveaux objectifs et il faut donc redéfinir une nouvelle trajectoire.

Petite enfance-enfance-jeunesse

Muriel LORENZETTI expose les actions.

Jean Pierre POINT demande où sera la véranda à l'ALSH ?

Muriel LORENZETTI répond au niveau du bâtiment du bas, sur la terrasse.

Equipements sportifs et culturels

Le Président expose les actions.

Nicolas SIZARET demande quel est le temps de retour sur investissement d'un projet de relamping ? En combien d'années ?

Le Président répond que c'est très rapide en général, selon le bâtiment concerné.

Nicolas SIZARET dit que si on n'a pas les moyens de tout faire, si le temps de retour est très rapide, on pourrait emprunter pour faire plus de relamping ?

Sandrine ECHAUBARD répond que la problématique n'est pas le financement par un emprunt, mais que les dossiers de financement ne sont pas tous acceptés par les financeurs et qu'il faut donc prioriser. Depuis la création de la 3CPS, nous avons déjà effectués des travaux comme au gymnase Soubeyran, au foot à Crest et chaque année on a aussi l'entretien. Un nouveau plan d'investissement a été validé en exécutif dont le but principal est de faire diminuer les factures énergétiques, tout en remettant en état des sites en dysfonctionnement. La priorisation a donc été faite en conséquence.

Le Président souligne qu'on a regardé et priorisé les bâtiments les plus énergivores.

Communication

Le Président expose les actions.

Aucune question.

Plan prévisionnel pluriannuel d'investissement

Le Président présente le tableau.